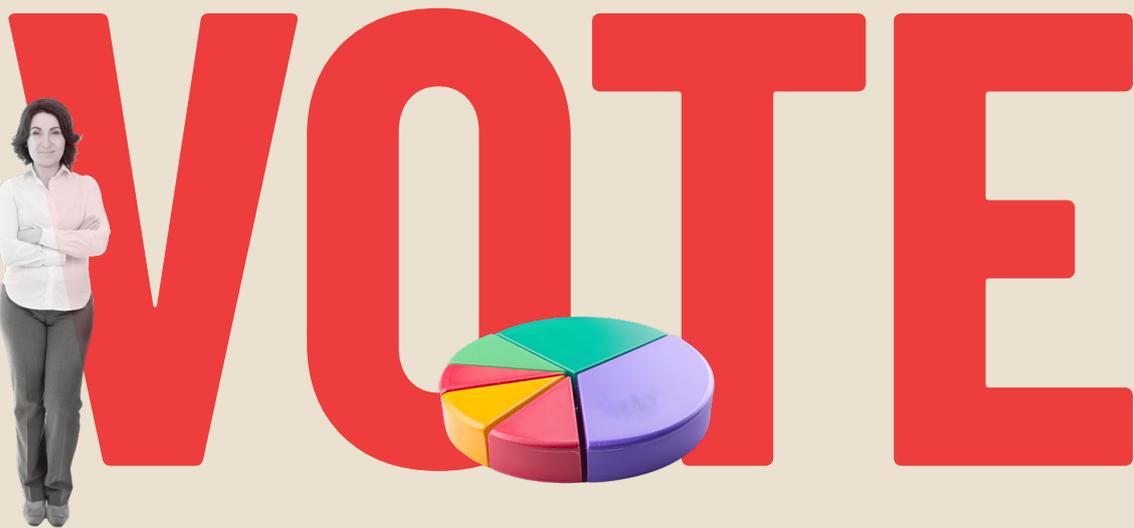


# BUREAUX D'ÉTUDES TECHNIQUES, DES CABINETS D'INGÉNIEURS-CONSEILS ET DES SOCIÉTÉS DE CONSEILS



# DANS LA BRANCHE : VOTER CGT, C'EST FAIRE AVANCER VOS DROITS !

La branche des bureaux d'études est composée de **83 %** d'entreprises de moins de 11 salarié-es.

Plus de 1,2 million de salarié-es sont employé-es dans la branche en 2023 mais **18 %** des salarié-es travaillent dans une entreprise relevant des TPE.

Plus de **100 000 salarié-es** sont recensé-es dans des entreprises dont l'effectif est compris entre 4 et 9 salarié-es soit 10 % des effectifs de la branche.

## L'IMPORTANCE DES NÉGOCIATIONS DE BRANCHE POUR VOTRE QUOTIDIEN PROFESSIONNEL

Les entreprises de moins 11 salarié-es ne disposent pas d'un CSE. En conséquence, l'essentiel des garanties comme les salaires, les classifications, les conditions de travail, le

temps de travail, la formation professionnelle, la protection sociale se négocient au niveau de la branche !

## COMMENT FAIRE GAGNER NOS REVENDICATIONS ?

Votre vote CGT aux élections TPE est déterminant pour vos conditions salariales et de vie au travail.

En effet, contrairement à d'autres organisations syndicales, la CGT n'a pas signé les derniers accords portant sur le temps de travail et plus particulièrement la création d'un nouveau forfait-heures qui augmente significativement le temps de travail sans aucun correctif sur le contingent d'heures supplémentaires.

De même, la CGT a refusé de signer l'accord salaires de juin 2024 qui augmente de manière forfaitaire tous les niveaux de 900 € par an bruts, tassant davantage encore la grille des

salaires dans la branche, octroyant pour la plus grande partie des salarié-es une revalorisation comprise entre 2,7 % et 3,1 % quand l'inflation, elle, atteint sur la période 12 %. Pour rappel, les minima n'avaient pas progressé depuis 2022.

La CGT lutte pour l'augmentation des salaires, la diminution du temps travail, l'abrogation de la réforme des retraites, l'accès à la formation professionnelle pour accéder à des « savoirs reconnus » et le maintien dans l'emploi.

**Du 25 novembre au 9 décembre, votez et faites voter vos collègues pour la CGT !**

## QUE DÉFEND LA CGT ?

Face à ces constats, nous portons plusieurs revendications pour améliorer nos salaires et nos conditions de travail.

► **Les salaires** : la CGT se bat pour la revalorisation significative de tous les salaires, nous revendiquons l'augmentation automatique et proportionnelle des minima de branche dès lors que le Smic augmente.



**Le partage de la valeur, c'est l'exonération de cotisations sociales et fiscales pour les employeurs au détriment des salarié-es.** Certaines organisations syndicales proposent de négocier un accord sur le partage de la valeur ajoutée, cette négociation est une façade qui élude la question fondamentale des salaires, seul levier pour véritablement partager les richesses produites par le travail des salarié-es.

**Pour la CGT, le salaire doit rester une priorité et doit permettre à chacun-e d'en vivre décemment.** Tous ces dispositifs d'épargne salariale, de participation, d'intéressement et de primes sont exonérées de cotisations sociales et se substituent donc de fait aux augmentations de salaires. Qui dit hausse des salaires dit plus de recettes pour la protection sociale, donc, plus de droits !

► **Les classifications, un élément structurant de la situation professionnelle et salariale et des perspectives d'évolution professionnelle** : la CGT est demandeuse d'une renégociation de la grille de la branche des bureaux d'études, inadaptée et surtout peu favorable aux salarié-es. En l'état actuel de la négociation, pour ne pas montrer la

relégation sociale des salarié-es des bureaux d'études avec des salaires au rabais, le plus simple pour le patronat est de changer la grille, sans aucune garantie pour les salarié-es : pas de prise en compte de l'ancienneté ni des spécificités des métiers, sans parler du niveau de qualification (études, diplômes, titres professionnels, etc.).

### La reconnaissance des diplômes : dès l'embauche et le paiement de la qualification.



Pour la CGT, la qualification constitue l'élément essentiel d'une grille de classification. Quelle que soit la catégorie professionnelle du ou de la salarié-e (employé-e, technicien-ne, cadre) reconnaître les qualifications, c'est permettre à tou-tes un vrai déroulement de carrière.

► **La formation professionnelle élément majeur de la formation continue** : dans le cadre de la refonte des différents dispositifs de formation professionnelle, la CGT a participé activement aux négociations et a rédigé plusieurs accords. Nous avons signé l'accord formation et l'avenant relatif à la Pro-A.

► **Les conditions de travail : harcèlement et discrimination.** Attentifs aux conditions de travail des salarié-es par leurs témoignages nous savons que travailler dans une étude, est parfois source de tensions, de pressions de la part de certains employeurs, la CGT a participé à la négociation contre le harcèlement sexiste et sexuel. Mais dans cette branche, lors de la négociation de l'accord,



il n'a pas été possible d'obtenir que les victimes présumées ne soient pas contraintes de côtoyer leurs agresseurs

ne soient pas contraintes de côtoyer leurs agresseurs

présumés. Dans un secteur où l'essentiel de l'activité se fait à travers un ordinateur et qui a su démontrer pendant la crise sanitaire sa facilité à organiser le télétravail, c'est un comble !

### La préservation de la santé au travail, le droit de prendre ses congés :

pour la CGT, la santé et le repos n'ont pas de prix ! Les dons de congés constituent de fausses bonnes idées faisant peser sur le collectif de travail le poids de situations qui devraient être traitées au travers de la création de droits supplémentaires, notamment pour soutenir les salarié-es aidant-es. Ne pas prendre ses congés peut avoir des conséquences sérieuses sur la santé des salarié-es.

► **Les activités sociales et culturelles** : la CGT s'est mobilisée et a obtenu la mise en place d'un accord qui est en cours de déploiement pour permettre que les entreprises de moins de 11 salarié-es aient enfin accès à ce type de droit, dont ils étaient privés-es.

► **L'environnement** : la CGT revendique une meilleure prise en compte de cette problématique au sein des conditions de travail certes mais également au sein des conditions de travail mêmes des entreprises. Nous avons produit à cet effet des études mettant en évidence le champ des possibles concernant une modération des consommations énergétiques et des grandes orientations dans les offres et produits des entreprises du secteur. Nous nous battons pour obtenir que ces sujets puissent être discutés au-delà de la seule responsabilisation des salarié-es.



## DES OUTILS POUR VOUS AIDER AU QUOTIDIEN

« **Nul n'est censé ignorer la loi** » dit le dicton. Mais les lois changent si vite actuellement, qu'il est parfois difficile de savoir exactement quels sont nos droits et comment les faire appliquer.

C'est dans cette optique que notre fédération met à disposition de toutes et tous, des informations sur l'actualité sociale de la branche\* tant sur son site que sur les réseaux

sociaux. Nous avons même créé une « newsletter » (liste de diffusion) dédiée, avec laquelle vous recevez régulièrement des alertes sur les articles publiés sur notre site et qui sont susceptibles de vous intéresser.

Pour être au courant de l'actualité sociale de votre convention collective, n'hésitez pas à nous suivre sur les réseaux sociaux :

- **Internet** : <https://www.soc-etudes.cgt.fr/>
- **Facebook** : <https://www.facebook.com/fsetud>
- **X** : <https://x.com/FSETUD>
- **LinkedIn** : <https://www.linkedin.com/in/fédération-cgt-des-sociétés-d'étude-53322b175/>
- **Instagram** : <https://www.instagram.com/fsetud/>

\* **Perspective** : le bulletin d'information sur l'actualité, les négociations de branche, faxé, envoyé par mail et mise en ligne sur notre site et sur les réseaux sociaux.

# COMMENT VOTER ?

aux élections des Très Petites Entreprises du 25 novembre au 9 décembre 2024

## ÉTAPE 1 :

### LA CAMPAGNE ELECTORALE



**J'ai reçu un courrier confirmant mon inscription sur la liste électorale**

**Du matériel électoral me sera envoyé courant novembre**

Je peux aussi consulter les programmes des candidat-e-s de la CGT qui me représenteront dans les instances paritaires des TPE.

(rubrique « Les candidats » du site [election-tpe](http://election-tpe))



## ÉTAPE 2 : LE VOTE

quelques jours avant l'ouverture du vote, je reçois par courrier mon identifiant et mon code confidentiel pour voter en ligne, ainsi qu'un bulletin de vote si je préfère voter par courrier.



**Je vote en ligne**

- rendez-vous sur le site [election-tpe.travail.gouv.fr](http://election-tpe.travail.gouv.fr) ;
- cliquez sur le bouton « Voter » ;
- Je me connecte via **France Connect** ou avec mon **identifiant et mon code confidentiel** reçu par courrier ;
- si vous le souhaitez, vous pouvez accéder au programme de vos candidat-e-s CGT une dernière fois ;
- une fois votre choix fait, suivez les instructions pour valider votre vote !



**Je vote par courrier**

- détachez le bulletin de vote du courrier ;
- à l'aide d'un stylo noir, noircissez la case correspondant au syndicat CGT ;
- insérer votre bulletin dans l'enveloppe de retour pré-affranchie jointe au courrier ;
- postez la c'est gratuit !

# A VOTÉ !

**Vous avez une question ?  
Appelez la CGT gratuitement**

# 08 01 03 00 77

de 9 h 00 à 18 h 00 du lundi au vendredi  
du 18 novembre au 9 décembre 2024

